

Décharge 2005: budget général CE, Cour des Comptes

2006/2074(DEC) - 27/03/2007

La commission a adopté le rapport de Daniel CASPARY (PPE-DE, DE) accordant la décharge à la Cour des comptes européenne pour 2005. Dans la résolution qui accompagne le rapport, la commission a réaffirmé l'espoir du Parlement qu'il sera possible de mettre au point "une structure plus rationnelle" pour la CCE avant le prochain élargissement, et a demandé à la Cour d'étudier les modèles existants en vue de réduire le nombre total de ses membres, notamment la possibilité d'un système de tournante similaire à celui qui s'applique au conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne ou un système comportant un contrôleur général unique.

Le rapport fait remarquer que les déclarations des intérêts financiers des membres de la CCE sont conversés de manière confidentielle par le président de la CCE, et que, par principe et dans l'intérêt de la transparence, les membres de toutes les institutions de l'UE devraient être tenus de présenter ces déclarations, qui devraient être accessibles sur l'Internet via un registre public.

Enfin, le rapport note avec préoccupation que la CCE a du mal à recruter du personnel qualifié pour plusieurs postes sur la base des concours organisés par l'EPSO.